



SERVICE DU GREFFE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 8 décembre 2025** à compter de **20 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Benoit Tardif, conseiller
Monsieur Xavier Pouliot Aguillon, conseiller
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Madame Louise Brais, conseillère
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont également présents :

Me Patrice de Repentigny, greffier
Monsieur Simon Lacoursière, directeur général et assistant-greffier
Madame Marie-Pier Leduc, directrice du Service des communications et activités de promotion

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance – Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. SERVICE DES FINANCES

- 2.1 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement numéro V739-2025-00 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année financière 2026

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux, tel que requis par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE – PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2025-12-277

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Xavier Pouliot Aguilon
ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DES FINANCES

2025-12-278

2.1 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V739-2025-00 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2026

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Madame Louise Brais, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro V739-2025-00 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année financière 2026;
- dépose le projet du règlement numéro V739-2025-00 intitulé : règlement décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année financière 2026.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2025-12-279

4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que la présente assemblée soit levée à 20 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse **Me Patrice de Repentigny, greffier**

APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (TAXATION)
TENUE LE LUNDI 8 DÉCEMBRE 2025
(Article 53 L.C.V.)

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2025 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 10 décembre 2025

Sylvie Gagnon-Breton, mairesse

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

La direction des finances et trésorière certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2025.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 10 décembre 2025.

Madame Stéphanie Yelle, directrice des finances et trésorière